



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



**Mercredi 26 février 2025**

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET		X	Geneviève BACQ
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		
Joël LAURENT		X	Jean-Michel HULOT

**Ouverture de séance : 19h00**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 22 janvier 2025
2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
3. Autorisation accordée à l'ordonnateur pour admettre en non-valeur des créances de faible montant
4. Autorisation de passation du marché de restauration scolaire
5. Requalification de l'école maternelle
6. Acquisition d'une bande de 10 mètres sur les parcelles cadastrées AH 75, AH 76 et AH 97
7. Déclaration d'utilité publique – chemin de la mémoire RD 55
8. Autorisation d'ester en justice – référé-expertise pour la médiathèque
9. Questions diverses

**Pierre SENECHAL** : Je rappelle à tous que c'est Sabine Vandomme qui assurera le secrétariat de cette séance. Je réitère mes remarques de la dernière fois et notamment au moment des questions diverses. Si

on peut essayer d'éviter de parler tous en même temps, ça simplifiera grandement le travail de Sabine. Je vous remercie.

## 1. Approbation du PV du 22 janvier 2025

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il des remarques ?

**Jean-Louis WOUTS** : Pas de remarques.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour**

## 2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens sollicite, pour l'exercice 2025, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentations de la demande.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 25,65 € pour le budget de la commune. Il s'agit de factures de cantine et garderie irrécouvrables de l'année 2023 (factures inférieures au seuil de poursuite) :

Pièce	Montant
T-128-1	1,00
T-128-2	9,18
T-131-2	1,70
T-131-1	13,77

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2025 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits seront inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget concerné.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du SGC,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 6541,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Pierre SENECHAL** : Merci Guillaume, y a-t-il des questions ?

**Jean-Louis WOUTS** : Non

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

**3. Autorisation accordée à l'ordonnateur pour admettre en non-valeur des créances de faible montant**

**Guillaume VEGA :** *En fait, c'est la suite, c'est une loi de simplification qui a été votée en 2023 pour éviter qu'on prenne cette délibération qu'on doit prendre tous les ans pour un montant qui est fixé par l'assemblée.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de fluidifier la mise en œuvre de la procédure pour les créances de faible montant, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Considérant la nécessité de simplifier la gestion des créances de faible montant et de réduire les coûts administratifs liés au recouvrement de créances irrécouvrables,

Vu le décret 2022-217 du 21 février 2023, dans son article 173, autorisant la délégation de la décision de l'admission en non-valeur à l'exécutif de la commune dans la limite d'un seuil plafond,

Vu le décret 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, le seuil plafond ayant été fixé à 100 euros,

Il est proposé à l'assemblée :

- De donner délégation à Monsieur le Maire, dans la limite du montant maximum de 50 euros pour décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public. Cette autorisation est accordée dans le cadre des simplifications permises par la mise en œuvre de la nomenclature M57, qui vise à moderniser la gestion comptable des collectivités.
- De rappeler que la décision d'admission en non-valeur des créances sera prise par Monsieur le Maire, ordonnateur. Chaque décision sera documentée et justifiée afin d'assurer la transparence et le suivi des créances concernées, par le conseil municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ces créances irrécouvrables.

**Pierre SENECHAL :** *Merci Guillaume, c'est une délibération fastidieuse à lire. Entendons-nous bien ça ne veut pas dire que j'ai une facture de 100€ je ne la paye pas et il ne va rien m'arriver attention. Ça c'est au bout du bout quand l'ordonnateur aura essayé tout ce qui est en son pouvoir y compris les retraits sur salaire etc...*

**Guillaume VEGA :** *La loi autorise 100 euros et nous on délibère pour 50 euros et vous voyez les créances de la page d'avant cette année c'était 13,00 €, 9,00 €, 1,00 €. En fait, ce sont ces créances-là elles sont proposées par le centre de gestion comptable. Effectivement Monsieur le Maire a raison.*

**Pierre SENECHAL :** *C'est le centre de gestion qui nous dit on est on est allé au maximum de ce qu'on pouvait faire et on n'ira pas au-delà parce qu'il n'y arrive pas. Y a-t-il des questions ?*

**Jean-Louis WOUTS :** *Non.*

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

#### 4. Autorisation de passation du marché de restauration scolaire

**Pierre SENECHAL** : *C'est Madame BARLET qui devait la présenter puisqu'elle a travaillé là-dessus, mais malheureusement je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a un impondérable, sa fille a été hospitalisée cet après-midi. Et donc au pied levé et je l'en remercie, Madame BACQ a accepté de la présenter. Merci Geneviève.*

Madame la conseillère municipale fait part du prochain renouvellement du marché pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs en liaison froide.

La volonté de la commune est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour les enfants. C'est dans ce contexte que la municipalité a réduit l'utilisation du plastique au sein des écoles et de la restauration en installant des fontaines à eau et en dotant la restauration d'une vaisselle entièrement réalisée à partir de matières bio-sourcées.

Conformément à la loi Egalim, la municipalité souhaite que le prestataire fournisse :

- au moins 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio,
- au moins 1 menu végétarien par semaine,
- l'option végétarienne pour tous les repas,

dans la prestation.

Une attention particulière sera portée sur le choix du prestataire concernant la qualité sanitaire, environnementale (circuits courts) et nutritionnelle des produits.

Le marché public sera passé en procédure adaptée en raison du montant annuel prévisionnel des achats de repas.

Le marché sera conclu pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, renouvelable 3 fois maximum, pour une moyenne de :

- 63 repas élémentaire et 37 repas maternelle par jour d'école,
- 20 repas pour les mercredis,
- 48 repas par jour de centre de loisirs.

La fourniture de pain (pour pallier la fermeture pour congés de la boulangerie) sera en option.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à passer le marché et prendre toutes les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché présenté ci-dessus.

**Pierre SENECHAL** : *Merci Geneviève, y a-t-il des remarques, des questions ?*

**Jean-Louis WOUTS** : *Donc pour l'instant donc c'est juste évidemment de mettre en place le marché donc vous n'avez pas encore de prestataires ?*

**Pierre SENECHAL** : *Ben si on avait déjà le prestataire on ne devrait pas poser délibération. Vous avez raison, donc là pour l'instant c'est un appel d'offre, bien sûr. Faut voir qui va répondre.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Mais habituellement vous avez quand même des pistes des prestataires habituels.*

**Pierre SENECHAL** : *Non et si je vous disais aujourd'hui j'ai un prestataire, je tomberai sur le coup de la loi. On va mettre sur la plateforme et tout organisme ou toute entreprise, faisant des prestations de repas peut répondre à l'appel d'offres.*

**Jean-Louis WOUTS** : *D'accord*

**Pierre SENECHAL** : On sait aussi que dans la région il y a un certain nombre d'entreprises, mais vont-elles répondre ? Rien n'est moins sûr. Ça arrive qu'un appel d'offre soit infructueux, pas de réponse ou la réponse ne correspond pas à ce qu'on attend.

**Bernadette CAMPHIN** : Il y a beaucoup de demandes pour des repas végétariens ?

**Pierre SENECHAL** : Il y en a, il y a aussi des gens qui ne souhaitent pas manger de viande, donc c'est une manière de leur répondre en prenant en repas végétarien.

**Bernadette CAMPHIN** : Des gens oui, mais des enfants ?

**Pierre SENECHAL** : Ce sont les parents qui décident pour leurs enfants. Ce n'est pas moi qui décide, on ne va pas interroger les enfants sur ce qu'ils veulent, c'est les parents qui lors de l'inscription en début d'année, cochent la case ou ne la coche pas. Cela étant, vous avez des allergies, il y a des gens qui ne peuvent pas manger... Enfin voilà, tout ça est très étudié en début d'année avec les gens, Madame Barlet et Geneviève et puis le délégataire de service qui étudie ça. Il y a tellement d'enfants qui sont allergiques aux fruits à coque etc... Y a-t-il d'autres questions est-ce que nous pouvons passer au vote ?

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

## 5. Requalification de l'école maternelle

**Pierre SENECHAL** : Quand vous regardez cette délibération, en fait, on a fait un oubli, on avait oublié d'écrire une phrase donc vous la voyez en rouge pour que vous puissiez bien voir ce qui avait été oublié et que vous puissiez en prendre connaissance. Je passe la parole à Monsieur Jean-Michel HULOT.

Afin d'assurer la faisabilité, la qualité et l'avancement du projet de requalification de l'école maternelle, la municipalité souhaite poursuivre une mission de programmation avec ETYO, groupe de conseil indépendant.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intègrera les phases suivantes :

- Faisabilité avec analyse urbaine, diagnostic et recueil des besoins
- Programmation fonctionnelle et technique
- Accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre

Afin de répondre aux exigences du projet, ETYO mettra en place une méthodologie qui a fait ses preuves lors de la réalisation de nombreuses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La durée prévisionnelle de la mission est de 7 mois pour un montant de 37 450 euros hors taxes.

Il est proposé :

- D'approuver la réalisation de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le devis ETYO,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en limitant à trois le nombre de candidats admis à concourir. L'indemnité attribuée à chaque concurrent ayant remis des prestations sera fixée à 17 000 euros hors taxes,
- Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il des questions sur cette délibération avec la partie rouge ajoutée ? Je le répète c'est bien 17 000 € pour les 2 candidats qui ne seront pas retenus. C'est normal ils travaillent il faut quand même, s'il n'y a pas d'indemnisation, y'a personne qui nous envoie de réponse. Et eux, ils font travailler une équipe, un cabinet, souvent des bureaux d'études à côté. Y a-t-il des questions, des remarques ?

**Alain DUFRESNE** : Il y a une 1<sup>ère</sup> étude de faite ?

**Pierre SENECHAL** : Il y a eu une 1<sup>ère</sup> étude, oui.

**Alain DUFRESNE** : C'est pour savoir si on faisait une construction neuve ou une réhabilitation ?

**Pierre SENECHAL** : Oui, je vous ai dit qu'on allait à la construction neuve. La 1<sup>ère</sup> étude, elle n'a pas répondu à nos attentes dans la mesure où je pense qu'ils n'ont pas compris ce qu'on attendait puisque leur réponse était, comment je dirais, irréaliste pour les finances de la commune. On s'est séparé bons amis, voilà. Ils n'ont pas compris ils étaient au-delà de ce que nous on était en capacité de faire et d'ailleurs on a vite comparé, parce que comme beaucoup de monde, il m'arrive de lire La Voix du Nord et on a vu que des reconstructions, d'ailleurs je regrette qu'il ne soit pas là ce soir le journaliste, on a vu des constructions d'écoles et d'écoles maternelles pour des prix qui nous ont rassurés par rapport à ce que notre première étude nous a donné, mais vous avez raison il y a une première étude. Elle n'a pas été inutile puisque cette première étude on va quand même la confier à ETYO, il ne va pas partir d'une page vierge. On va quand même partir d'une étude qui existe déjà.

**Jean-Louis WOUTS** : On va repartir sur le cahier des charges que vous aviez rédigé ?

**Pierre SENECHAL** : Bien entendu, on va les recevoir et on va leur dire ce que l'on veut dans cette école maternelle, ce que les parents d'élèves qu'on a rencontré souhaitent, ce que les enseignants de l'école maternelle souhaitent et avec tout ça ils vont faire mouliner leurs têtes, leurs machines et leurs dessinateurs, pas des plans et puis ils nous chiffreront et nous dirons la faisabilité du projet ou pas. On n'en est pas à faire des plans. On n'est pas à dire il y aura 4 classes, les peintures des classes seront jaunes. On est dans une programmation, voir si ce qu'on dit est réalisable et dans les prix que nous avons fixé.

**Jean-Michel HULOT** : On est dans un projet.

**Pierre SENECHAL** : D'autres questions ? On peut passer au vote ?

**Alain DUFRESNE** : Vous êtes dans une phase de programmation puisque vous voyez tous les arrivées, quand je vois l'analyse urbaine, excusez-moi j'ai été en traitement hier. On est dans une phase de programmation.

**Pierre SENECHAL** : Tout à fait. On est vraiment dans la phase de programmation. Evidemment dans cette phase de façon concomitante nous on peut lancer aussi des diagnostics parce qu'on sait qu'on va nous les demander, l'amiante, vous pouvez faire travailler un bureau d'études de Bruxelles un bureau d'études de Paris ou de Genève ou de Nice la première chose qui va demander c'est un diagnostic amiante donc à côté effectivement on a lancé, vous avez raison Monsieur Dufresne, on est dans la phase de programmation.

**Jean-Louis WOUTS** : Y aura-t-il une commission grands travaux ?

**Pierre SENECHAL** : Pour vous abstenir ou voter contre ou ne pas prendre part au vote ? Je ne pense pas. Nous travaillerons comme nous avons toujours fait et en plus c'est un appel d'offres donc vous n'êtes pas à la commission d'appel d'offres, je suis désolé, voilà est-ce qu'on peut passer au vote ?

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention		
Contre		
	16	Votants

**Refus de vote par** : Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN

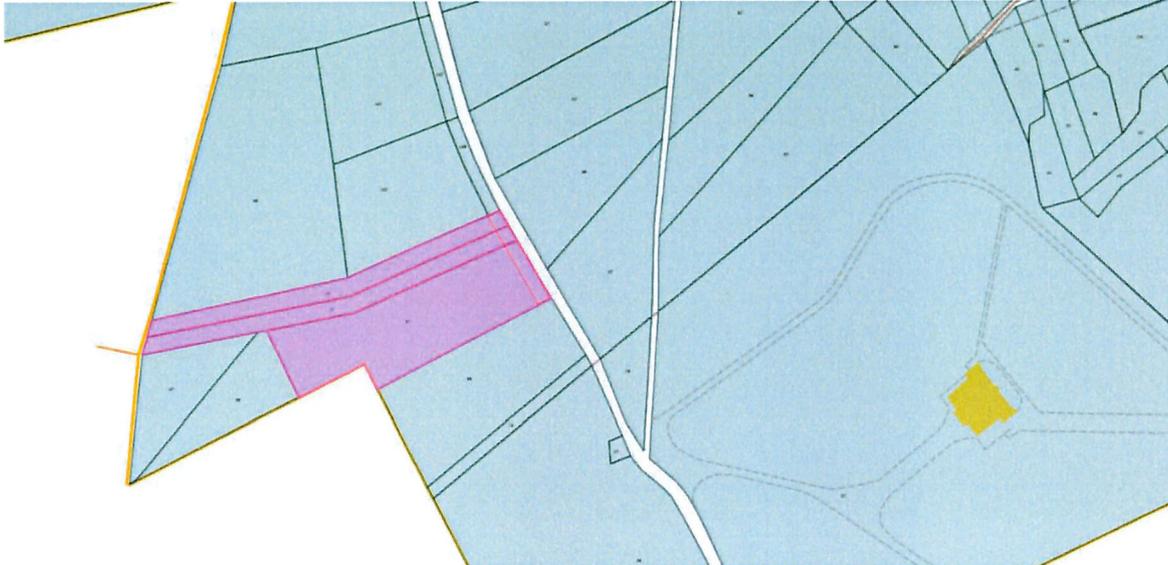
**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

## 6. Acquisition d'une bande de 10 mètres sur les parcelles cadastrées AH 75, AH 76 et AH 97

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières par les communes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mars 2017,

Vu l'emplacement réservé n°6 du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'une liaison piétonne,  
Vu le projet d'aménagement du cheminement piétonnier de la mémoire le long de la route départementale RD 55 reliant le village au Mémorial Canadien,  
Considérant que les bandes de terrain concernées sont nécessaires pour la réalisation de cet aménagement,  
Vu l'estimation des domaines réalisée pour le projet de déclaration d'utilité publique dont les parcelles sont concernées,  
Vu le plan présenté,



De haut en bas : parcelles AH 76, AH 75 puis AH 97.

Considérant que ces acquisitions contribuent à l'intérêt général en sécurisant les déplacements piétonniers et cyclistes,

Considérant les accords des propriétaires des parcelles concernées, à savoir :

- Monsieur BACQUEVILLE Jean-Pierre pour la parcelle cadastrée AH 76
- Madame DECOUPIGNY Claudine et Monsieur LANCRY Joseph pour la parcelle cadastrée AH 75
- Monsieur BACQUEVILLE Jean-Pierre et Monsieur LANCRY Joseph pour la parcelle cadastrée AH 97

Considérant que les surfaces exactes seront confirmées par un géomètre mandaté,  
Considérant le prix proposé de 2 euros le mètre carré pour l'ensemble des parcelles,

Il est proposé à l'assemblée :

1. D'approuver l'acquisition des bandes de terrain de 10 mètres de large sur les parcelles cadastrées comme suit :
  - AH 76 pour une surface estimée à 149 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BACQUEVILLE Jean-Pierre,
  - AH 75 pour une surface estimée à 147 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame DECOUPIGNY Claudine et Monsieur LANCRY Joseph,
  - AH 97 pour une surface estimée à 573 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BACQUEVILLE Jean-Pierre, Monsieur LANCRY Joseph,

sous réserve de confirmation des surfaces par un géomètre mandaté.

2. De fixer le prix d'acquisition à 2 euros par mètre carré, soit un montant total estimé à :

- AH 76 : 298 euros,
- AH 75 : 294 euros,
- AH 97 : 1 146 euros,

pour un montant total cumulé de 1 738 euros, à ajuster selon la confirmation des surfaces.

3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les actes notariés ainsi que tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

4. Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
5. De désigner Monsieur MEGRET, géomètre-expert à Lens et Maître WEMAERE, notaire à Neuville Saint Vaast.
6. De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour réaliser l'acquisition et toutes démarches nécessaires.

**Pierre SENECHAL** : *Bien, merci Guillaume. Pour avoir assisté aux rencontres avec Monsieur Lancry, Madame Decoupigny et Monsieur Bacqueville, ce sont des rencontres qui ont été très sympathiques et qui se sont très bien déroulées avec des gens qui ont parfaitement compris l'intérêt de ce projet.*

**Alain DUFRESNE** : *Oui.*

**Pierre SENECHAL** : *Eh bien allez-y !*

**Alain DUFRESNE** : *Vous anticipez le résultat positif de la DUP.*

**Guillaume VEGA** : *Non*

**Alain DUFRESNE** : *Bah si !*

**Pierre SENECHAL** : *Non parce que, on ne peut faire aussi que la partie du terrain de football vers le mémorial marocain.*

**Alain DUFRESNE** : *Oui mais votre projet final*

**Pierre SENECHAL** : *C'est la totalité, évidemment.*

**Alain DUFRESNE** : *Le projet final c'est de sécuriser donc si vous en faites une partie...*

**Pierre SENECHAL** : *Eh bien on aura sécurisé une partie, ça sera mieux que rien.*

**Alain DUFRESNE** : *Et si ça ne sert à rien ?*

**Pierre SENECHAL** : *Ah non ça sert vous ne pouvez pas dire ça ne servira à rien les gens seront en sécurité du terrain de football jusqu'au Mémorial Marocain.*

**Guillaume VEGA** : *La DUP elle va pour essayer d'avoir l'expropriation si besoin.*

**Pierre SENECHAL** : *Ça c'est la question d'après.*

**Guillaume VEGA** : *Je relis la phrase considérant les accords des propriétaires des parcelles concernées, donc la DUP n'a rien à avoir là dedans.*

**Pierre SENECHAL** : *Ce sera déjà une partie sécurisée.*

**Alain DUFRESNE** : *Il y a quand même quelque chose à voir derrière parce que votre projet il englobe l'ensemble.*

**Pierre SENECHAL** : *Mais Monsieur Dufresne vous avez raison, notre objectif est de faire la totalité je suis entièrement d'accord avec vous, nous espérons bien pouvoir faire la totalité. Anticipons-nous ou pas les résultats de la DUP, vous savez on verra. Je pense qu'on a de bons arguments, mais après on verra, mais de toute façon, même si on ne pouvait pas faire la première partie, c'est-à-dire la partie qui va de chez Monsieur Leroy jusqu'au parking, encore que sur le parking on peut puisqu'on est en bail emphytéotique, la 2e partie permettra quand même aux gens de pouvoir se déplacer en sécurité, ce sera moins bien que la totalité du projet, mais à l'impossible nul n'est tenu et puis comme disait l'autre, faute de grives parfois on mange des merles.*

**Alain DUFRESNE** : *Il y avait d'autres options.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Ouais c'est ce qu'on allait dire ouais. Est-ce que vous avez réfléchi, est-ce que ça a été donc dans une étude ou pas l'accord mais bon sur le plan on voit qu'il y a le chemin. Ben là y a un chemin en fait...*

**Pierre SENECHAL** : *Qui passe derrière l'élevage de la vallée ?*

**Jean-Louis WOUTS** : *Ouais.*

**Pierre SENECHAL** : *Vous auriez peut-être pu avant de me proposer ça vous renseigner, ça va devenir l'euro vélo. Je vois bien me mettre des gens avec des vélos. En plus, ce chemin ne mène pas au Mémorial.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Nous ne savions pas.*

**Pierre SENECHAL** : *Pourtant ça vous l'avez vu c'est écrit, c'est écrit je l'ai vu dans La Voix du Nord, je l'ai vu dans l'écho 62, vous êtes passés à côté peut-être, je suis désolé, mais donc on ne peut pas et ce chemin ne nous appartient pas et ne répond pas à notre objectif.*

**Guillaume VEGA** : *En plus l'objectif est vraiment de sécuriser le long de la départementale, il y a des gens qui passent le long de la départementale. Qu'il y ait d'autres chemins pour aller au Mémorial, on en convient tous. Moi j'en connais au moins 10, donc effectivement. On peut monter par différents moyens au Mémorial.*

**Pierre SENECHAL** : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention		
Contre		
	16	Votants

**Refus de vote par** : Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

## 7. Déclaration d'utilité publique – chemin de la mémoire RD 55

**Guillaume VEGA** : *C'est une délibération qui est assez importante. On vous a transmis le dossier qui sera transmis au Préfet avec la délibération qu'on aura pris ce soir si on la prend. Je ne peux pas présager des votes et donc je vous fais la lecture de cette délibération.*

La commune de Givenchy-en-Gohelle, située dans l'arrondissement de Lens, en région Hauts-de-France, est un lieu de recueillement et de célébration pour les diverses commémorations historiques.

Chaque année, visiteurs, randonneurs et habitants se recueillent sur les différents sites mémoriels de la Première Guerre mondiale. Nombre d'entre eux transitent par le centre du village avant d'entamer leur ascension vers le Mémorial canadien et le monument de la Division Marocaine.

Avec une population de 2 086 habitants (source INSEE 2025), la commune s'attache à entretenir le lien perpétuel avec les nations ayant contribué à la paix en France.

Le territoire du bassin minier est ancré dans le tourisme de mémoire et l'histoire des hommes, notamment avec des sites emblématiques tels que les collines de l'Artois et la colline Notre-Dame-de-Lorette. L'héritage minier est également présent dans l'arrondissement à travers les terrils, les chevalements et les cités minières. Inscrit en 2012 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel évolutif vivant », le Bassin minier continue d'écrire son histoire.

Dans cette dynamique, la commune envisage l'aménagement de la montée au Mémorial canadien depuis la rue Casimir Beugnet, afin de sécuriser les usagers et de valoriser le patrimoine local par l'installation de panneaux informatifs sur l'histoire de la bataille de la crête de Vimy.

Pour ce faire, la commune a engagé une démarche d'acquisition amiable des terrains, aboutissant à l'achat des parcelles cadastrées AH 140, 142 et 144.

Lors de la séance du 3 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une étude en vue d'une déclaration d'utilité publique (DUP), confiée à Verdi Conseil Nord de France avec le concours du bureau d'études Mobesta Ingénierie pour la partie travaux. Verdi Conseil accompagne la commune dans l'élaboration des dossiers réglementaires et le suivi des procédures administratives avec les services de l'État.

L'utilité publique du projet de cheminement piétonnier de la mémoire sur la route départementale RD 55 repose sur les objectifs suivants :

- Valorisation du patrimoine historique ;
- Sécurisation d'une route départementale dépourvue d'accotement ;
- Promotion de la mobilité douce ;
- Création d'un espace de recueillement et de réflexion pour les habitants et les visiteurs.

Afin d'assurer la faisabilité et la légitimité du projet, il est nécessaire d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) permettant, si besoin, d'exproprier les parcelles concernées. Cette procédure

est d'autant plus essentielle en prévision des commémorations du 9 avril 2027, marquant le 110ème anniversaire de la bataille de la crête de Vimy à Givenchy en Gohelle.

Dans l'hypothèse où certaines acquisitions foncières ne pourraient être finalisées par voie amiable, la commune pourra recourir à l'expropriation.

La liste des propriétés à acquérir étant établie, il est préférable d'accompagner l'enquête préalable à la DUP d'une enquête parcellaire conjointe, menée simultanément.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L221-1 et L300-1 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mars 2017,

Vu l'estimation sommaire et globale rendue le 15 octobre 2024 par le Pôle d'Évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances publiques du Pas de Calais ;

Vu le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique annexé ;

Vu le dossier d'enquête parcellaire annexé ;

Considérant l'intérêt pour la commune de maîtriser rapidement cet espace afin de préserver les investissements déjà engagés et de développer la dynamique de valorisation du patrimoine, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire, ainsi que le lancement de la procédure de DUP en vue de l'obtention d'un arrêté d'utilité publique pour l'opération d'expropriation des parcelles concernées.
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire sur le périmètre défini.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.
- D'imputer les dépenses liées à cette procédure sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

**Pierre SENECHAL** : *Merci Guillaume, des remarques, des questions, je vous écoute.*

**Alain DUFRESNE** : *2 questions. On parle régulièrement d'intérêts de la commune, où est l'intérêt de la commune dans cette affaire ?*

**Guillaume VEGA** : *L'intérêt de la commune dans cette affaire, c'est de sécuriser les gens qui vont jusqu'au mémorial et au site de mémoire, de sécuriser leurs déplacements entre les installations de la commune, le centre de la commune et le mémorial premier intérêt. 2<sup>ème</sup> intérêt mettre en valeur le patrimoine de la commune comme on l'a dit c'est à dire créer un lieu de tourisme avec des panneaux indicatifs sur l'histoire locale de cette bataille et il y a encore des intérêts ensuite on se raccroche sur des schémas d'intérêt général d'état de mobilité douce c'est-à-dire développement des pistes cyclables et développement des chemins piétonniers voilà.*

**Alain DUFRESNE** : *Vous avez dit pour aller dans le village, quand vous montez au monument vous voyez toutes les difficultés que les gens à circuler par le fait que le véhicule soit en stationnement sur les trottoirs, qu'est-ce que vous allez faire ?*

**Guillaume VEGA** : *C'est pour ça qu'on fait un schéma piétonnier protégé.*

**Alain DUFRESNE** : *Pour descendre en ville comment vous allez faire ?*

**Pierre SENECHAL** : *Si j'ai bien compris, vous parlez des stationnements de voitures dans la rue Casimir Beugnet.*

**Alain DUFRESNE** : *Oui.*

**Pierre SENECHAL** : *Mais c'est un autre problème.*

**Alain DUFRESNE** : *Vous venez de dire assurer la sécurité dans le village.*

**Pierre SENECHAL** : *Si vous aviez été là aux vœux, j'ai parlé d'ailleurs de ce problème de stationnement et j'ai dit qu'on allait réfléchir route par route, rue par rue.*

**Jean-Louis WOUTS** : Dans la continuité...

**Pierre SENECHAL** : De ce qu'on a déjà fait. Je vais vous dire, on a d'ailleurs aussi tiré profit de ce qu'on a fait. On ira plus au devant des gens pour les interroger pour voir comment ils voient les choses. Effectivement, il y a un problème de stationnement de voiture sur le trottoir dans la rue Casimir Beugnet, ça n'empêche pas qu'au-delà de ça, lorsque vous avez des enfants qui vont jouer au football, ils marchent sur la route. J'ai encore vu dernièrement le petit-fils d'Annie-Claude qui marchait sur la route, moi quand je me promène là avec mon chien je suis obligé de marcher sur la route, enfin voilà, vous avez raison. Le problème, il est bien plus large que ça. Encore une fois, c'est comme tout à l'heure quand vous m'avez dit, si on a que le haut et qu'on n'a pas le bas, il faut progresser par petits bouts, par petites étapes et ce sont parfois les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Vous avez raison, on aura à réfléchir sur ce problème là, je n'en disconviens pas Monsieur.

**Alain DUFRESNE** : De toute façon il l'a bien dit Monsieur VEGA.

**Pierre SENECHAL** : Mais il dit toujours bien les choses.

**Alain DUFRESNE** : C'est dans le but de rentabiliser les investissements précédents.

**Pierre SENECHAL** : Bien sûr, tout à fait. Si comme on l'espère les gens viendront plus à pied.

**Alain DUFRESNE** : Intérêt de la commune, moi je parle aussi d'un intérêt économique, est-ce qu'il y a un intérêt économique ?

**Pierre SENECHAL** : Je vais répondre si comme on l'espère et que les gens emprunteront ce chemin et descendront dans le village ils viendront peut-être plus facilement boire un coup au café. Peut-être qu'ici dans l'avenir, on arrive à mener un certain nombre de projets, je me retourne vers Jean-Michel, notamment de création de lieux de vie ou de mini-restauration, oui y aura un intérêt bien entendu. Mais Monsieur Dufresne, on ne vit pas au jour le jour après nous y en aura d'autres qui ont des projets et tout le Givenchy se construit petit à petit, peut-être d'autres auront d'autres aspirations, mais je pense quand même que sécuriser cette zone là, ça a un intérêt pour le village, oui, c'est un intérêt pour le village et pour les enfants.

**Alain DUFRESNE** : Mais on ne remet pas en cause quoi que ce soit.

**Pierre SENECHAL** : Non mais vous me posez la question j'essaye de répondre.

**Alain DUFRESNE** : Oui. Y'a quand même une dernière question, le parking de l'érable parce que sur un schéma vous arrêtez à la bordure et sur un 2e schéma vous l'incluez.

**Pierre SENECHAL** : Non, non. L'érable, on ne peut pas, il n'est pas à nous et on n'y touche pas du tout. S'il est dedans c'est une erreur. On commence à la barrière du berger de Monsieur Leroy. Il y a au moins 10 ans il m'a donné son accord. Pas 10 ans, mais au moins 5 ans. Ce n'est pas du tout le parking de Madame Leleu, pas du tout. Merci Monsieur Wouts. D'autres questions sur le sujet ?

**Jean-Louis WOUTS** : Par rapport à l'estimation du budget total donc je suppose que vous avez déjà des pistes de subventions ?

**Pierre SENECHAL** : Oui.

**Guillaume VEGA** : En fait ça s'ouvre à plusieurs, comme on fait le vélo route, donc il y a le DETR les choses comme ça.

**Pierre SENECHAL** : On a beaucoup entretenu Madame la sous-préfète de Lens on l'a emmené sur le lieu on lui a expliqué, montré et remontré, elle a été très réceptive et très intéressée par le projet. Je rappelle que dessus il y a aussi un lien avec le Canada et tout le travail qui a été fait par les étudiants d'une université dont je ne dirais plus le nom parce que je l'ai oublié et il y a des panneaux qui ont été réalisés pour expliquer la bataille de la crête de Vimy ce qui pourrait éviter ce que j'ai encore lu ce matin que c'est la bataille d'Arras. Ça me choque particulièrement d'être invité aux commémorations de la bataille d'Arras dont la crête de Vimy.

**Guillaume VEGA** : Une chose aussi la définition du besoin a été faite avec le département qui est aussi partenaire le projet.

**Pierre SENECHAL** : On a travaillé en collaboration Guillaume avec la CALL qui est très intéressée et avec le départements qui va mener son euro vélo jusqu'au Mémorial Marocain et c'était dommage quand même que ça s'arrête là et qu'il n'est pas une piste de vélo qui permette aux gens, alors ça n'empêchera pas que ceux qui roulent avec des vélos hyper performants qui font de la compète resteront sur la route mais les gens en loisirs, les gens d'un certain âge comme moi, ils prendront ce sentier pour se sentir en sécurité et ils pourront enchaîner l'euro vélo d'Arras la descente partir sur le chemin dont vous avez parlé derrière pour rejoindre Lorette c'est ce qui est prévu ou alors continuer descendre dans le village de Givenchy voilà,

y a-t-il d'autres questions ?

**Alain DUFRESNE** : Bah je suis désolé mais quand je regarde le plan il est bien dans le virage.

**Pierre SENECHAL** : Ça c'est le PLU. Ce n'est pas l'enquête parcellaire, c'est le PLU. Regardez l'emplacement réservé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Jean-Louis WOUTS** : Ça veut dire que par la suite, il y aura une réflexion sur les mobilités douces dans le village aussi ?

**Pierre SENECHAL** : C'est logique, on va continuer à réfléchir à la fois sur le stationnement effectivement sur la vitesse on va interroger les gens pour savoir ce qu'ils veulent.

**Patrick BECQUET** : Le sens de circulation.

**Pierre SENECHAL** : Merci Patrick oui on va bien entendu on va continuer là-dessus. Ben ça prend du temps ce n'est pas simple, il faut aussi de l'argent, il y a des choses qui ne sont pas très chères à réaliser, mais oui, bien entendu, il y aura une continuité une réflexion là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Vote :**

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT
Abstention		
Contre		
	16	Votants

**Refus de vote par :** Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour.**

#### 8. Autorisation d'estimer en justice – référé-expertise pour la médiathèque

**Pierre SENECHAL** : Est-ce que la majorité des conseillers est d'accord pour étudier ce point sur table ?

**Tous** : Oui

**Pierre SENECHAL** : Merci.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des désordres notamment une fuite ont été constatés dans le local technique et au fond de la médiathèque (vers l'issue de secours).

La municipalité a sollicité la garantie décennale SMA BTP de la société GENTY, détenteur du lot étanchéité-bardage lors de la construction de la médiathèque. L'expertise a été réalisée le lundi 24 février 2025 par le cabinet GUFFROY.

L'expert du cabinet GUFFROY préconise la mise en cause de l'architecte ainsi que des entreprises en charge des lots charpente-ossature, chauffage-ventilation et étanchéité-bardage.

Afin de déterminer les responsabilités de chaque entreprises et compte-tenu que la garantie décennale s'achève le 26 mars 2025, il convient d'interrompre le délai.

Cette interruption peut résulter d'une requête en référé-expertise, qu'il convient de diriger vers l'ensemble des constructeurs susceptibles d'être concernés, et pour les dommages les plus étendus envisageables, dès lors que l'interruption ne sera efficace qu'à l'encontre des personnes désignées, et limitée aux désordres mentionnés.

Il est proposé à l'assemblée :

- Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour une requête en référé-expertise pour les désordres constatés à la médiathèque Le Préau Livre,
- De confier la requête à Maître Renaud JUN, cabinet GB2A,
- De se faire accompagner pour le suivi de l'expertise par le cabinet GB2A Ingénierie.

**Pierre SENECHAL** : Il y a urgence. On a eu le rapport de l'expert aujourd'hui. On est quand même assez

inquiet. C'est pour ça qu'on vous l'a transmis ce soir. Comme dirait Guillaume, il vaut mieux s'adresser aux sachants.

**Guillaume VEGA** : Là on a besoin d'un accompagnement d'expertise. Donc c'est pour ça qu'on fait appel à un cabinet spécialisé, il vaut mieux que ce soit le sachant plutôt que nous qui disions l'expertise elle est bonne ou pas bonne donc se faire accompagner pour éviter après si on doit aller jusqu'à changer la toiture qu'on soit couvert sur toutes les assurances. L'expertise a montré qu'il y avait plusieurs responsabilités on ne va pas nous établir sur le simple vue qui est responsable de quoi donc on demande une assistance de référé expert.

**Pierre SENECHAL** : Je crois qu'il faut se protéger pour éviter qu'on se trouve avec une médiathèque qui s'abîme encore plus, sachant aussi que les relations avec Madame Liverani, l'architecte n'ont pas toujours été simples. Je vous rappelle quand même qu'on n'a pas pu l'ouvrir tout de suite, parce qu'il y avait quand même un gros conflit, un gros problème de chaleur à l'intérieur de cette Médiathèque, elle refusait d'admettre que c'était son erreur et elle voulait tout mettre sur le dos de mon prédécesseur, ce qui était totalement faux.

**Alain DUFRESNE** : L'urgence est dans la date.

**Guillaume VEGA** : Oui c'est parce que la décennale s'arrête au 24 mars 2025.

**Pierre SENECHAL** : C'est demain donc il faut ester tout de suite pour arrêter le délai. Le délai va arrêter de courir. Si vous en êtes d'accord Maître Jun va tout de suite déposer et là on aura une date et on va arrêter le délai, le délai ne courra plus. Ce n'est pas pour dire que ce sera simple, mais au moins on n'aura pas le couteau sous la gorge dans un mois. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Je suis désolé de la poser comme ça sur la table, mais je crois que sinon il fallait réunir un Conseil municipal dans une semaine. Pas de remarques ? On peut voter ?

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Joël LAURENT Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**19h44** : Guillaume VEGA sort de la salle. Interruption de séance.

**19h45** : Reprise de séance avec le retour de Guillaume VEGA.

## 9. Questions diverses

1) Suite à l'enquête publique de 2021 concernant le PLU, quand comptez-vous appliquer les modifications préconisées par le commissaire enquêteur ?

(Rappel : enquête ayant coûté plus de 20000€ à la commune)

**Pierre SENECHAL** : Avant de répondre à votre question, permettez-moi de vous apporter un certain nombre de précisions. Isabelle COURTOIS et moi-même avons cherché, mais nous n'avons rien trouvé. On a eu beau chercher pendant plusieurs jours, on n'a pas trouvé de modification du PLU en 2021, je suis désolé mais il n'y a pas eu d'enquête, il n'y a pas eu de modification en 2021, il s'agit sans doute une erreur de votre part ou d'approximation, j'en sais rien, mais la démarche en vue d'une modification du PLU a eu lieu en août 2020 j'ai les documents si vous souhaitez les consulter. Ensuite je vais passer le corps de votre question, je vais aller au rappel, vous écrivez cette démarche a coûté plus de 20 000 € à la commune, là je m'interroge. Si je peux penser que 2020-2021 vous avez fait une erreur, une approximation, là

*c'est plus grave, là c'est un peu votre technique mentez, mentons, il en restera toujours quelque chose. 20 000 € c'est le prix du PLU en 2015, certainement pas d'une modification. J'ai ici pour tout le monde et là je regrette que notre journaliste ne soit pas là, je lui aurai donné la facture, ça nous a coûté très exactement 2 800,00 € ? J'entends Monsieur Wouts que vous rectifiez sur votre site Givenchy Naturellement cette approximation, ce mensonge.*

**Jean-Louis WOUTS** : Bien sûr.

**Pierre SENECHAL** : *Parce que j'ai l'impression que vous avez voulu faire passer un message à la population qui vous interroge souvent, comme quoi nous gaspillons un peu l'argent de la commune pour des modifications. Si une commune faisait une modification de PLU à 20 000 €, je crois que le maire serait pour un bon moment en prison. Voilà, je tenais quand même à vous le rappeler. C'est grave. C'est grave, dans la même question de faire 2 erreurs comme celles-là, je mets en doute votre honnêteté, je suis désolé de vous le dire.*

**Alain DUFRESNE** : *Mais il y a des conclusions à l'enquête publique ?*

**Pierre SENECHAL** : *Mais attendez, je vais y venir...*

**Alain DUFRESNE** : *Allez-y, allez-y.*

**Pierre SENECHAL** : *Je vais parler des conclusions. Ensuite, je vais quand même rappeler aux gens qui n'étaient pas élus à ce moment le but de cette enquête publique. Il s'agissait dans la zone AU de revenir sur la limite de constructibilité dans les 25 mètres, ça veut dire qu'au PLU, il est écrit que quand vous construisez, votre façade doit être accrochée dans la limite des 25 mètres et la totalité de votre façade, vous ne pouvez pas faire un décroché. On avait souhaité réfléchir à ce sujet et on a mis en route une procédure tout à fait normale avec commissaire enquêteur. Effectivement vous avez raison Monsieur Wouts, il y a bien eu une démarche et nous avons et vous avez pu d'ailleurs, vous avez vous-même Monsieur Dufresne apporté votre contribution, vous aviez évoqué dans cette modification la conséquence sur les commerces, je me souviens bien. Je m'en souviens parfaitement. Et puis, il y a eu d'autres contributions que j'ai relues avec intérêt, alors sur la question j'ai cherché hein, puisque vous nous reprochez souvent de ne pas écouter les gens. Dans cette démarche, on a justement écouté les gens et on a pris en compte les contributions des gens, par exemple quelqu'un nous a dit un PLU doit être réalisé pour 10 ans ou 15 ans, pourquoi revenir sur ce qui a été décidé après 3 ans ? J'ai dit tiens on n'avait pas pensé à ça, c'est vrai, peut-être avons tort de faire une modification aussi vite. La réserve de 25 mètres pour construire concerne la zone UA entre la rue Jules Ferry et la rue du 11 novembre et la rue Ferrand, est-ce un intérêt privé ou un intérêt public ? On sait dit comme vous dites souvent Monsieur Wouts, qu'il est légitime de se poser cette question, alors tenons en compte. Pour la partie à urbaniser est-ce qu'on a pensé à la sécurité accès pompiers ? Tiens ça c'est vrai c'est un truc auquel on n'avait pas pensé. Merci à celui qui nous l'a dit. Les réseaux d'assainissement, le plan de circulation, on n'y avait pas pensé à tout ça, merci Madame Camphin. Merci de nous dire tout ça. Je comprends mal maintenant que vous vous demandiez pourquoi je n'applique pas ces décisions ? Parce qu'on vous a écouté tout simplement. Vous savez dit que l'on se tromper. Je vous rappelle que les conclusions du commissaire-enquêteur sont des conseils, nous ne sommes pas tenus de les appliquer et nous avons arrêté la procédure. Nous l'avons arrêté, nous ne sommes pas allés plus loin, voilà, c'est tout ce que j'ai à vous dire. Je vous dis quand même que si j'avais écouté les conseils de ce commissaire enquêteur, ça aurait pu être sympa. Ce n'était pas la question qu'on nous posait, mais il a quand même dit, moi je vous propose de construire à Givenchy des R +2 + combles. Il y en a beaucoup à Givenchy, il était pas mal ce commissaire enquêteur. Je ne sais pas s'il s'est promené un jour dans Givenchy. R +2 + comble, un immeuble. Vous voulez que ce soit ça que je fasse ? C'est ça la question que vous me posez ? Pourquoi je n'ai pas fait des immeubles dans Givenchy ? Non, je n'en fais pas. Voilà, donc non, la procédure s'est arrêtée et nous n'appliquons pas ce qui a été des conseils voilà, mais je vous en remercie Madame Camphin, c'est en partie grâce à vos contributions. Voilà, on peut passer à la question 2 ?*

**Alain DUFRESNE** : *C'est quand même malheureux d'en arriver aujourd'hui à avoir les conclusions que vous venez de donner.*

**Pierre SENECHAL** : *Elles étaient publiques. Monsieur Dufresne elles étaient publiques.*

**Alain DUFRESNE** : *Elles étaient publiques, elles étaient consultables.*

**Pierre SENECHAL** : *Elles étaient publiques. Le commissaire enquêteur les a publiés et vous pouviez le venir le voir il a fait des permanences. Lisez ses conclusions.*

**Alain DUFRESNE** : On est venus à l'enquête.

**Pierre SENECHAL** : Vous êtes venus à l'enquête, mais vous pouviez le voir aussi avec ses conclusions. Lisez le compte-rendu du commissaire enquêteur sur la manière dont ça s'est déroulé c'est un satisfecit pour Madame Courtois qu'il remercie de A jusqu'à Z et il fait remarquer à juste titre que jamais, jamais et c'est écrit noir sur blanc, encore une fois c'est dommage que notre ami de la Voix du Nord ne soit pas là, jamais le Maire n'a été présent lorsqu'il y a eu une personne qui venait consulter le commissaire enquêteur. Je n'ai jamais été présent dans les murs.

**Alain DUFRESNE** : Quand j'y suis allé vous n'étiez pas là.

**Pierre SENECHAL** : Je n'étais pas là, mais je me suis fait une volonté de ne pas être là, pour ne pas influencer les gens. Je ne devais pas savoir qui venait. Je l'ai vu comme tout le monde, lorsque le commissaire enquêteur m'a remis son rapport. Avant je ne le savais pas et je pense que c'est comme ça que les choses doivent se dérouler. On peut passer à la question 2 ?

**Jean-Louis WOUTS** : Oui

2 ) Où en est-on du projet d' antenne relais, rue Gallieni ? Existe-t-il, d' autres solutions proposées par Bouygues Télécom ?

**Pierre SENECHAL** : C'est Monsieur Evrard qui va vous répondre.

**Olivier EVRARD** : Nous sommes dans l'attente du tribunal administratif de Lille. L'audience a eu lieu le 13 février. A notre connaissance, pas d'autres propositions reçues à la Mairie.

**Pierre SENECHAL** : Dès que nous aurons les résultats de l'audience qui a eu lieu le 13 février, je ne manquerai pas de les communiquer et de vous les donner, de les communiquer aux habitants de la rue Gallieni. On peut passer à la question suivante ?

3) La subvention canadienne concernant le totem commémoratif, rue Jean Jaurès a t elle été versée ?

**Guillaume VEGA** : Alors je réponds oui le 22 janvier 2025 pour un montant de 6 738,50 € soit 10 000 \$ canadiens.

**Pierre SENECHAL** : Il faudra quand même que certains fassent attention 10 000 \$ canadiens, ça n'a jamais été 10 000 €. Il a fallu quand même beaucoup se battre avec Jean-François Born parce que c'était difficile.

**Alain DUFRESNE** : Ça peut peut-être changer.

**Pierre SENECHAL** : De quoi ?

**Alain DUFRESNE** : Bah le dollar canadien.

**Pierre SENECHAL** : Ça peut devenir le dollar tout court.

**Guillaume VEGA** : C'est déjà sur les comptes. C'est déjà en euros, donc c'est trop tard.

**Pierre SENECHAL** : Effectivement. Pas d'autres questions là-dessus ?

4) Pour quelles raisons, certains citoyens, s' étant pourtant signalés sont toujours exclus de l'accès à la page Facebook de la mairie ?

**Pierre SENECHAL** : Bon je vais vous répondre s'il y a des gens qui ont encore des soucis, ils viennent nous voir et on réglera le problème avec eux. A ma connaissance, y en a plus et après il peut y avoir des complications. A ce propos, est-ce que je peux vous poser une question ?

**Alain DUFRESNE** : Oui bien sûr.

**Pierre SENECHAL** : Lors du dernier conseil municipal, vous m'aviez demandé, je crois que c'est vous Monsieur Dufresne, vous m'aviez demandé au fond comment on faisait pour enlever un commentaire ou tout simplement. On a fait une réponse et j'ai bien vu que ma réponse ne vous plaisait pas, ne vous satisfaisait pas. Vous en avez le droit. Alors j'ai envie de vous demander : comment faites-vous sur votre site politique Givenchy naturellement.

**Alain DUFRESNE** : Déjà site politique,

**Pierre SENECHAL** : Alors site Givenchy naturellement la page, comment vous faites-vous alors ? Il y a un

modérateur ?

**Jean-Louis WOUTS** : Alors nous on ne représente pas le service public.

**Pierre SENECHAL** : Non, mais ce n'est pas grave, j'aimerais bien comprendre. Peut-être vous pouvez me donner des idées ?

**Alain DUFRESNE** : En tant qu'administrateur, si on estime qu'effectivement le commentaire, il est virulent, il est injurieux, il est tout ça, on l'enlève.

**Pierre SENECHAL** : D'accord ça vous l'autorisez.

**Alain DUFRESNE** : Bah c'est normal.

**Pierre SENECHAL** : Et nous on n'a pas le droit ?

**Alain DUFRESNE** : Bah si. C'est ce qu'on avait dit la fois dernière.

**Pierre SENECHAL** : Je n'avais pas compris que vous étiez d'accord à ce qu'on puisse si les commentaires étaient déplacés et pas satisfaisant, mais c'est très bien de nous le dire. Merci Monsieur Dufresne. C'est un échange tout simple.

**Alain DUFRESNE** : Bah oui. On le prend comme ça.

**Jean-Louis WOUTS** : Je pense qu'aujourd'hui sur chaque page, chaque administrateur peu importe la page, met un petit commentaire en début en préambule en disant toutes paroles injurieuses...

**Pierre SENECHAL** : Oui mais alors, là aussi, on échange... Vous admettez que chacun a finalement son seuil de tolérance ce que vous considérez comme injurieux n'est peut-être pas considéré par d'autres ou d'autres auront leur curseur un peu moins, c'est un peu compliqué c'est en fonction de la sensibilité. Moi je les regarde, j'ai vu que vous aviez supprimé un commentaire, je n'ai pas trouvé de choses injurieuses dedans, pas agréables certes, si ça avait été sur moi ça ne m'aurait pas plu non plus mais vous l'avez supprimé et je n'ai pas trouvé d'injures dedans. Vous voyez ce que je veux dire, c'est que finalement le curseur, chacun place un petit peu là où il veut.

**Jean-Louis WOUTS** : Sauf que vous vous administrez une page du service public censée représenter le service public.

**Pierre SENECHAL** : Tout à fait.

**Guillaume VEGA** : On protège les gens.

**Alain DUFRESNE** : La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

**Pierre SENECHAL** : Vous lirez ce qu'à dit Desproges là-dessus Monsieur Dufresne. Il l'a relu et vous allez beaucoup rire. Bon ok, enfin voilà, merci de votre réponse, ça nous aide, n'y a pas de problème. Vous voulez dire quelque chose ?

**Jean-Louis WOUTS** : Bah quel est le commentaire ?

**Pierre SENECHAL** : Un commentaire qui est apparu et disparu et réapparu et disparu. J'ai regardé tout à l'heure il est toujours plus là. Peut-être que je me trompe, mais...

**Alain DUFRESNE** : Monsieur Wouts a des gros doigts quand il pianote.

**Pierre SENECHAL** : Je suis sûr que c'était un commentaire qui avait été fait sur le football si ça vous dit quelque chose.

**Jean-Louis WOUTS** : Sur la page Givenchy Naturellement ?

**Pierre SENECHAL** : Oui. Moi je me renseigne, je lis ne vous inquiétez pas. Vous voulez que je vous le donne ?

**Jean-Louis WOUTS** : Oui

**Pierre SENECHAL** : Je vous le donnerai après.

5 ) En conclusion de ce qui s'est passé avec le club de foot, il y a nécessité de revoir les états des lieux lors de la mise à disposition de la salle Goudsmett.

Allez-vous les renforcer ?

**Patrick BECQUET** : Je ne pense pas qu'il y a nécessité de revoir l'état des lieux de la salle puisque moi je fais confiance aux personnes de la commune pour l'établissement des états des lieux. En plus, grande confiance aussi aux ouvriers services techniques qui sortent le matériel pour le mettre à disposition des particuliers et des assos et je pense qu'ils effectuent leur travail comme il faut. Ils regardent le matériel et puis et le retour c'est pareil, je dirais grâce à eux qui nous signalent quelques petits désordres qui peuvent ren-

contrer avec la dame de la commune qui fait aussi des états des lieux. Voilà non, moi je ne pense pas qu'il faut chercher à renforcer les États des lieux, non, on continue comme ça voilà c'est tout.

**Alain DUFRESNE** : La question ce n'est pas ça.

**Patrick BECQUET** : si.

**Alain DUFRESNE** : En définitif, on connaît l'histoire du foot, on sait ce qu'il s'est passé.

**Pierre SENECHAL** : Certes, peut-être un son de cloche.

**Alain DUFRESNE** : Est-ce qu'il y avait un état des lieux de fait ?

**Pierre SENECHAL** : Oui.

**Alain DUFRESNE** : Avant ?

**Pierre SENECHAL** : Oui. Moi je vais vous raconter l'histoire, Patrick si tu le veux bien ?

**Patrick BECQUET** : Oui vas-y.

**Pierre SENECHAL** : Le matériel a été sorti le soir pour l'association des parents d'élèves, ranger le matin par les ouvriers et ressorti l'après-midi ou en fin d'après-midi pour le football. Le matin, les ouvriers n'ont pas constaté de dégâts et le lendemain les a constatés. Moi pour être passé quand même, parce que je suis allé voir. La table qui est rayée, il n'y a aucun souci. Quand vous prenez une table et que vous appliquez un jeu ancien en bois d'une grandeur d'environ 1m50 sur 1 mètre de large et que vous jouez je ne sais pas moi chez moi quand j'étais petit on appelé ça « tac tac », et le jeu raye la table donc on ne peut pas dire que ça n'a pas existé. Alors, je vais jusqu'au bout. On a donc signalé au football et on leur a dit faites marcher votre assurance et ils ont dit oui oui on fait marcher notre assurance. Nous la logique Monsieur Dufresne, quand vous faites marcher votre assurance, elle vous demande quoi ? Une facture elle peut ne pas vous rembourser sinon. Honnêtement quand on a envoyé une facture au football, jamais le président du foot nous a dit mais mon assurance ne me couvre plus. Il fallait nous le dire. On aurait annulé le titre, on aurait trouvé une autre solution. Moi je n'ai jamais su. J'ai qu'un mail et Madame Courtois peut l'assurer, je n'ai qu'un mail où il m'envoie sa déclaration à l'assurance, mais pour moi tout va bien. Il va se faire rembourser et tout va bien. Après les déchaînements vous savez moi, les déchaînements dans la presse, ce n'est pas mon problème.

**Alain DUFRESNE** : Il a signé un état des lieux.

**Pierre SENECHAL** : Non.

**Alain DUFRESNE** : C'est grave ça.

**Pierre SENECHAL** : C'est grave, non. On a toujours fait comme ça. Même vous à l'Amicale Laïque on l'a fait.

**Alain DUFRESNE** : Moi je n'ai jamais eu de problèmes.

**Pierre SENECHAL** : Mais je n'ai ... On fera signer un état des lieux vous avez raison.

**Alain DUFRESNE** : C'est là tout simplement où je voulais en venir.

**Pierre SENECHAL** : Après il y a une question d'honnêteté, il le sait, mais il ne veut pas l'admettre. C'est tout. Il se déchaîne. Bon, il raconte, il fait ce qu'il veut. Moi je resterai à ma déclaration à la Voix du Nord. Ça sera certainement la dernière. J'ai dit je remercie ce Président pour le travail qu'il a fait. Il a fait des belles choses, aujourd'hui il décide de mettre fin à ses fonctions, c'est son droit, je respecte sa décision, point c'est tout. Il y a des gens qui sont prêts à reprendre le club, ils attendent aujourd'hui un certain nombre de documents de l'ancien président pour faire leur assemblée générale il y a une personne de Givenchy qui veut prendre la présidence et c'est très bien. Mon seul intérêt, je le redis ici, c'est que les enfants puissent pratiquer du football, les adultes tant mieux, mais ce n'est pas mon intérêt principal, mon intérêt principal ce sont les enfants. Voilà, maintenant quand on dit que je n'ai jamais rien fait pour le football ou que je préfère le hand parce que mon petit-fils joue au hand, bon les ragots ça plait certainement à La Voix du Nord, mais laissez-les dans le caniveau, je vous signale à tous, parce que j'en ai marre de l'entendre que mon petit-fils joue au hand depuis 4 ans aux carabiniers de Billy-Montigny, donc j'ai pas d'intérêt au hand de Givenchy et je n'y vais que rarement. Aussi c'est mal me connaître, que de dire je n'aime pas le foot, tout le monde sait que je vais toujours au match de foot. Par ailleurs, je peux vous dire que depuis cette mandature avec vous nous avons investi 110 000€ au football je dis bien 110 000,00€. Oui c'est vrai que le président a dû aller chercher la subvention, mais y avait que lui qui pouvait y aller, nous on n'y avait pas droit. Il y avait que lui qui avait le numéro d'accès. Bon après je peux comprendre, ça fait mal, il a construit quelque chose, d'un seul coup peut-être il a senti qu'on ne l'aidait pas comme il souhaitait, mais nous sommes un village de 2 000 habitants, 4 000€ de subvention c'est pas mal. Après c'est sûr, si on

compare à Vimy, mais nous ne sommes pas Vimy. Voilà après je ne veux pas, je ne dis rien de discourtois sur l'ancien président, c'est très bien, il a fait et je redis ici que ce soit bien répété comme ça, il a fait un énorme boulot pour les enfants, il a relancé un club, bravo à lui. Pour des raisons qui lui appartiennent, il a décidé je lui ai même dit peut-être tu reviendras un jour dans des fonctions, dans d'autres, d'entraîneurs de joueurs, je n'en sais rien, mais c'est tout. La mairie n'a rien contre le football rien du tout et je regrette d'avoir lu un certain nombre de commentaires.

**Alain DUFRESNE** : Les autres questions portaient simplement sur

**Patrick BECQUET** : Mais c'est pour ça que maintenant il y a un état des lieux.

**Pierre SENECHAL** : Mais vous avez raison il manquait un état des lieux.

**Patrick BECQUET** : Maintenant on fera signer un état des lieux pour les associations, mais il ne sera jamais renforcé. Pour vous dire aussi, il y avait des associations qui avaient abimé un peu le matériel et qui nous ont prévenues.

**Alain DUFRESNE** : On a parlé aussi de responsabilité, c'est la 1<sup>ère</sup> chose à prendre quand on est dans une association.

**Patrick BECQUET** : C'est ce qu'on demande.

**Pierre SENECHAL** : Surtout quand on est président. Vous savez comme quand on est maire on prend une assurance à titre personnel et qu'on paye soit soi-même ce n'est pas la commune qui la paye. On a un intérêt parce qu'entre un permis de construire attaqué et quelqu'un qui se tort le pied dans une ornière...

**Patrick BECQUET** : C'est responsabilité civile et responsabilité des biens.

**Bernadette CAMPHIN** : Au niveau de la salle des fêtes, il y a des chaises qui n'ont pas d'embout de protection aux pieds.

**Patrick BECQUET** : Alors on a contrôlé le matériel, j'étais avec eux. Quand il est arrivé on a monté le matériel chaise par chaise, table par table, c'est presque une journée et on a dû tout contrôler, à chaque pied il y avait des trucs.

**Pierre SENECHAL** : On nous les a peut-être piqués. C'est possible.

**Patrick BECQUET** : J'ai posé la question au commercial, on va nous ramener des embouts.

**Pierre SENECHAL** : On va les coller.

**Bernadette CAMPHIN** : Je le dis parce qu'en fait au club quand quelqu'un tire la chaise ça fait un boucan énorme et quand on regarde effectivement il n'y a pas de patin, il n'y a rien. Donc on risque de rayer le carrelage. Même en empilant les chaises, on peut les abimer.

**Patrick BECQUET** : On va revoir avec le commercial.

**Pierre SENECHAL** : Et ça dans un état des lieux, on ne peut pas contrôler toutes les chaises. Vous savez bien que les gens vont nous dire bah moi quand j'ai eu la chaise il n'y en avait pas.

**Alain DUFRESNE** : T'es certain que c'est les chaises qui rayent le parquet, ce n'est pas les dents des petits vieux ?

**Patrick BECQUET** : Après c'est le carrelage, mais on va faire une vérification de toutes les chaises.

**Pierre SENECHAL** : Il n'y a plus de remarques ?

6 ) Quelles sont les conventions de nettoyages, y compris d'entretien des terrains et des locaux prêtés aux associations?

**Guillaume VEGA** : Cela dépend s'il y a mutualisation ou non. Je vous donne un exemple : la salle de sport est utilisée par les écoles, les associations, l'Amicale Laïque, Football, Handball, Judo, les centres de loisirs et les activités municipales. Donc dans ce cas, le nettoyage est effectué par la commune. Pour les locaux à usage unique, vestiaires de foot, local musique, grenier du modélisme, SEGMG, le nettoyage est réalisé par l'utilisateur. Ça a été fait il y a longtemps, moi j'avais fait des chartes en 2014 d'utilisation auprès des associations qui stipulait ça sur les usages uniques où c'était à la charge de l'utilisateur.

**Alain DUFRESNE** : Les parties communes ?

**Guillaume VEGA** : Les parties communes c'est la Mairie. En ce qui concerne l'entretien des terrains alors je suppose de foot, celui-ci est réalisé par un prestataire mandaté par la commune à raison de 19 passages par an. C'est un entretien sous-traité par la commune.

**Patrick BECQUET** : Je reviens vers vous Monsieur Dufresne, puisqu'il y a l'atelier musical, le modernisme

c'est à eux.

**Alain DUFRESNE** : Non, non c'est eux.

**Pierre SENECHAL** : Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions là-dessus ? Y a-t-il d'autres choses à évoquer avant la fin du Conseil ?

**Clôture de séance : 20h09**

La secrétaire de séance,  
Sabine VANDOMME



Le Maire,  
Pierre SENECHAL

